

**Rapport de la Présidente du jury  
Des concours interne, externe et de troisième voie d'attaché territorial**

**- session 2018 -**

Ce concours est organisé pour la **troisième** fois par le Centre Interdépartemental de gestion de la petite couronne, et pour la **sixième** fois par les centres de gestion depuis le transfert de compétence en matière d'organisation des concours du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Depuis cette date, les centres de gestion ont adopté, pour l'ensemble des concours et examens transférés, un mode d'organisation dans un cadre régional ou interrégional. La répartition de l'organisation de la session 2018 des concours d'attaché s'établit donc comme suit :

<b>Régions ou Interrégions</b>	<b>Centre de gestion (CDG) organisateur</b>
Provence - Alpes - Côte d'Azur	CDG 13 (Bouches-du-Rhône)
Nouvelle Aquitaine	CDG 33 (Gironde)
Corse	CDG 2A (Corse du Sud)
Grand Ouest	CDG 35 (Ille-et-Vilaine)
Rhône-Alpes/Auvergne	CDG 69 (Rhône)
Grand Est	CDG 54 (Meurthe-et-Moselle)
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	CDG 59 (Nord)
Ile-de-France/Centre	CIG de la Petite Couronne

Le **Centre de gestion du Rhône** et le **Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne**, ont conduit conjointement les travaux d'élaboration des sujets nationaux des épreuves écrites, utilisés à la même date, **le jeudi 22 novembre 2018**, et aux mêmes heures par tous les organisateurs.

Les épreuves orales se sont déroulées du **6 au 29 mai 2019**.

Le jury du concours, présidé par **Marie BERGEOT**, administratrice territoriale en détachement à l'Institut national de recherches archéologiques préventives, était composé de 78 membres répartis en trois collèges égaux : élus locaux, fonctionnaires territoriaux, personnalités qualifiées. 194 correcteurs ont été mobilisés pour les travaux de correction des épreuves écrites. **Catherine PIETRI**, attachée territoriale principale, représentant du personnel de catégorie A, avait été désignée par tirage au sort pour siéger au sein du collège des fonctionnaires territoriaux. **Catherine ALFAROBBA** représentait le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, conformément au deuxième alinéa de l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Les tableaux ci-après présentent les principales données des sessions 2010, 2011, 2012, 2014, 2016 et 2018.

**1 – Session 2010 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)**

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	431	2 856	1 668	9,00	526	516	10,00	315
	Gestion du secteur sanitaire et social	14	168	87	9,00	20	19	11,17	9
	Analyste	7	32	21	9,00	3	3	10,00	3
	Animation	14	154	76	9,00	32	31	10,00	14
	Urbanisme et développement des territoires	14	431	274	10,79	29	28	11,58	14
	<b>Total concours externe</b>		<b>480</b>	<b>3 641</b>	<b>2 126</b>		<b>610</b>	<b>597</b>	
Interne	Administration générale	214	3 832	2 825	10,25	572	557	10,78	326
	Gestion du secteur sanitaire et social	7	394	299	11,75	24	24	12,78	12
	Analyste	3	45	31	10,25	7	6	10,00	4
	Animation	7	318	251	11,75	24	24	10,61	10
	Urbanisme et développement des territoires	7	118	92	10,25	13	13	11,44	7
	<b>Total concours interne</b>		<b>238</b>	<b>4 707</b>	<b>3 498</b>		<b>640</b>	<b>624</b>	
Troisième concours	Administration générale	71	266	236	9,00	129	129	10,25	71
	Gestion du secteur sanitaire et social	3	11	7	9,00	3	3	10,00	3
	Analyste	2	2	0		0	0		
	Animation	3	15	13	9,00	0	0		
	Urbanisme et développement des territoires	3	7	6	9,00	3	3	10,83	3
	<b>Total troisième concours</b>		<b>82</b>	<b>301</b>	<b>262</b>		<b>135</b>	<b>135</b>	
<b>Total général session 2010</b>		<b>800</b>	<b>8 649</b>	<b>5 886</b>		<b>1 385</b>	<b>1 356</b>		<b>791</b>

## 2- Session 2011 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admissibles
Externe	Administration générale	340	2 719	1 595	10,00	406	400	10,75	214
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	141	76	10,00	11	11	10,00	8
	Analyste	6	34	18	10,00	2	2	10,50	2
	Animation	16	153	77	10,00	23	23	10,50	10
	Urbanisme et développement des territoires	16	403	245	10,00	41	40	11,46	16
	<b>Total concours externe</b>	<b>394</b>	<b>3 450</b>	<b>2 011</b>		<b>483</b>	<b>476</b>		<b>250</b>
Interne	Administration générale	180	3 985	2 796	10,25	631	617	11,05	324
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	346	227	10,75	37	35	12,50	15
	Analyste	3	37	28	10,00	10	10	10,50	5
	Animation	9	358	267	10,75	43	43	10,89	16
	Urbanisme et développement des territoires	9	126	100	10,25	18	18	11,44	9
	<b>Total concours interne</b>	<b>210</b>	<b>4 852</b>	<b>3 418</b>		<b>739</b>	<b>723</b>		<b>369</b>
Troisième concours	Administration générale	80	363	267	10,00	93	92	10,11	62
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	29	25	10,00	5	5	10,50	5
	Analyste	1	6	2	10,00	2	2	10,25	1
	Animation	5	34	25	10,00	3	3	10,50	1
	Urbanisme et développement des territoires	5	9	7	10,00	5	5	11,89	5
	<b>Total troisième concours</b>	<b>96</b>	<b>301</b>	<b>262</b>		<b>108</b>	<b>107</b>		<b>74</b>
<b>Total général session 2011</b>		<b>700</b>	<b>8 603</b>	<b>5 691</b>		<b>1 330</b>	<b>1 306</b>		<b>693</b>

### 3- Session 2012 (organisée par le CIG de la Petite Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	410	3 166	1 906	10,00	489	479	10,50	313
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	158	70	10,00	13	12	10,00	8
	Analyste	5	27	10	10,00	1	1	13,08	1
	Animation	16	182	90	10,00	20	20	10,00	14
	Urbanisme et développement des territoires	16	399	224	11,00	26	25	11,13	16
	<b>Total concours externe</b>	<b>463</b>	<b>3 932</b>	<b>2 300</b>		<b>549</b>	<b>537</b>		<b>352</b>
Interne	Administration générale	210	4 766	3 243	11,00	526	519	10,89	308
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	386	250	11,00	32	32	11,17	16
	Analyste	3	45	25	11,00	9	9	10,67	5
	Animation	9	399	280	11,50	29	29	11,17	12
	Urbanisme et développement des territoires	9	138	104	12,00	22	22	10,44	11
	<b>Total concours interne</b>	<b>240</b>	<b>5 734</b>	<b>3 902</b>		<b>618</b>	<b>611</b>		<b>352</b>
Troisième concours	Administration générale	80	490	364	10,00	125	124	10,61	79
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	29	22	10,00	3	3	11,33	3
	Analyste	2	7	4	10,00	4	4	13,44	2
	Animation	5	44	39	10,00	5	5	10,33	4
	Urbanisme et développement des territoires	5	14	11	10,00	6	6	11,61	3
	<b>Total troisième concours</b>	<b>97</b>	<b>584</b>	<b>440</b>		<b>143</b>	<b>142</b>		<b>91</b>
<b>Total général session 2012</b>		<b>800</b>	<b>10 250</b>	<b>6 642</b>		<b>1 310</b>	<b>1 290</b>		<b>795</b>

#### 4- Session 2014 (organisée par le CIG de la Petite Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves obligatoires d'admission	Seuils	Postes transférés	Admis
Externe	Administration générale	410	3 828	2 046	10,00	588	572	10,33	0	410
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	169	79	10,00	14	14	10,33	-7	9
	Analyste	5	30	19	10,00	4	4	10,46	-2	3
	Animation	16	179	90	10,00	18	17	10,73	-4	12
	Urbanisme et développement des territoires	16	445	223	12,00	26	25	11,71	-1	15
	<b>Total concours externe</b>	<b>463</b>	<b>4 651</b>	<b>2 457</b>		<b>650</b>	<b>632</b>			<b>-14</b>
Interne	Administration générale	210	5 268	3 422	11,75	457	448	12,17	+4	214
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	442	272	12,00	24	24	11,17	+7	16
	Analyste	3	46	39	12,00	8	7	13,06	+2	5
	Animation	9	479	318	12,00	33	32	10,33	+4	13
	Urbanisme et développement des territoires	9	146	102	12,00	30	29	13,00	+1	10
	<b>Total concours interne</b>	<b>240</b>	<b>6 381</b>	<b>4 153</b>		<b>552</b>	<b>540</b>			<b>+18</b>
Troisième concours	Administration générale	80	711	533	11,00	149	146	11,89	-4	76
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	47	34	11,00	12	11	12,94	0	5
	Analyste	2	12	8	10,00	3	3	12,28	0	2
	Animation	5	57	43	11,00	13	13	14,11	0	5
	Urbanisme et développement des territoires	5	28	17	11,00	10	10	12,50	0	5
	<b>Total troisième concours</b>	<b>97</b>	<b>855</b>	<b>635</b>		<b>187</b>	<b>183</b>			<b>-4</b>
<b>Total général session 2014</b>		<b>800</b>	<b>11 887</b>	<b>7 245</b>		<b>1 389</b>	<b>1 355</b>			<b>800</b>

**5- Session 2016 (organisée par le CIG de la Grande Couronne)**

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves obligatoires d'admission	Seuils	Admis
Externe	Administration générale	348	3 188	1 563	10,00	543	535	11,75	239
	Gestion du secteur sanitaire et social	32	187	90	10,00	39	38	11,00	20
	Analyste	4	49	25	10,00	8	8	12,33	3
	Animation	32	164	78	10,00	24	23	10,00	16
	Urbanisme et développement des territoires	36	358	169	10,00	64	61	10,00	25
	<b>Total concours externe</b>	<b>452</b>	<b>3 946</b>	<b>1 952</b>		<b>678</b>	<b>665</b>		<b>303</b>
Interne	Administration générale	173	4 971	3 121	12,00	580	572	11,89	303
	Gestion du secteur sanitaire et social	15	580	356	12,00	49	49	11,39	22
	Analyste	2	51	33	13,00	7	7	14,00	3
	Animation	15	565	409	12,00	48	45	10,50	27
	Urbanisme et développement des territoires	18	205	150	11,50	39	38	10,00	22
	<b>Total concours interne</b>	<b>223</b>	<b>6 372</b>	<b>4 069</b>		<b>723</b>	<b>711</b>		<b>377</b>
Troisième concours	Administration générale	58	437	262	10,00	94	92	11,75	37
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	26	18	10,00	12	12	11,00	10
	Analyste	1	5	5	10,00	3	3	13,00	1
	Animation	5	32	20	10,00	6	6	10,50	6
	Urbanisme et développement des territoires	6	26	20	10,00	11	11	10,00	4
	<b>Total troisième concours</b>	<b>75</b>	<b>526</b>	<b>325</b>		<b>126</b>	<b>124</b>		<b>58</b>
<b>Total général session 2016</b>		<b>750</b>	<b>10 844</b>	<b>6 346</b>		<b>1 527</b>	<b>1 500</b>		<b>738</b>

## 6- Session 2018 (organisée par le CIG de la Petite Couronne)

Concours	Spécialités	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Seuils	Admissibles	Présents aux épreuves obligatoires d'admission	Seuils	Postes transférés	Admis
Externe	Administration générale	410	2 798	1 441	10,00	513	494	11,00	-105	305
	Gestion du secteur sanitaire et social	16	140	68	10,00	23	23	12,08	-7	9
	Analyste	5	32	16	10,00	3	3	11,04	-3	1
	Animation	16	115	56	10,00	16	16	11,42	-8	8
	Urbanisme et développement des territoires	16	233	103	10,00	29	29	11,25	-5	11
	<b>Total concours externe</b>	<b>463</b>	<b>3 318</b>	<b>1 684</b>		<b>584</b>	<b>565</b>			<b>334</b>
Interne	Administration générale	210	4 941	3 062	11,00	726	710	11,67	+ 107	317
	Gestion du secteur sanitaire et social	9	509	293	12,50	39	38	13,50	+8	17
	Analyste	3	50	29	10,00	12	11	10,83	+3	6
	Animation	9	536	350	13,00	35	34	12,72	+8	17
	Urbanisme et développement des territoires	9	181	108	12,00	34	33	13,11	+8	17
	<b>Total concours interne</b>	<b>240</b>	<b>6 217</b>	<b>3 842</b>		<b>846</b>	<b>826</b>			<b>374</b>
Troisième concours	Administration générale	80	610	421	11,00	123	121	11,19	-2	78
	Gestion du secteur sanitaire et social	5	50	28	10,00	6	6	11,72	-1	4
	Analyste	2	13	10	10,00	3	3	11,06	0	2
	Animation	5	47	40	11,00	10	9	12,61	0	5
	Urbanisme et développement des territoires	5	15	12	10,00	5	5	11,61	-3	2
	<b>Total troisième concours</b>	<b>97</b>	<b>735</b>	<b>511</b>		<b>147</b>	<b>144</b>			<b>91</b>
<b>Total général session 2018</b>		<b>800</b>	<b>10 270</b>	<b>6 037</b>		<b>1 577</b>	<b>1 535</b>			<b>799</b>

## 4- Comparatif entre les sessions

Sessions	Postes ouverts	Inscrits	Présents à l'ensemble des épreuves écrites	Taux d'absentéisme	Admissibles	Présents aux épreuves obligatoires d'admission	Admis	Taux de réussite	Taux de pourvoi des postes
<b>2010</b>	800	8 649	5 886	31,95 %	1 385	1 356	791	13,44 %	98,88 %
<b>2011</b>	700	8 603	5 691	33,85 %	1 330	1 306	693	12,18 %	99,00 %
<b>2012</b>	800	10 250	6 642	35,20 %	1 310	1 290	795	11,97 %	99,38 %
<b>2014</b>	800	11 887	7 245	39,05 %	1389	1 355	800	11,04 %	100,00 %
<b>2016</b>	750	10 844	6 346	41,48 %	1 527	1 500	738	11,63 %	98,40 %
<b>2018</b>	800	10 270	6 037	41,22 %	1 577	1535	799	13,24 %	99,88 %

Après un pic en 2014, le nombre d'inscrit s'est stabilisé aux alentours de 10 000. On constate néanmoins une très légère baisse en 2018, avec 10 270 candidats valablement autorisés à concourir contre 10 844 inscrits en 2016.

Pour la session 2018, le taux d'absentéisme moyen sur l'ensemble des trois voies de concours s'établit à **41,22 %**, en très légère baisse par rapport à la session 2016. Comme lors de la session précédente, Il est plus important en externe (49,25%) et moins élevé au troisième concours (30,48%).

La session 2018, qui connaît un taux de réussite de 13,24 % s'avère un peu moins sélective que les précédentes sessions. Le taux de pourvoi des postes s'élève à **99,88 %**, un poste n'ayant pu être pourvu dans la spécialité analyste. Le taux d'absentéisme global augmente sur les deux dernières sessions (2016 et 2018). Il est désormais légèrement supérieur à 40 %.

### I- Le profil des présents aux épreuves écrites de la session 2018 des concours d'attaché territorial

Comme souvent dans la filière administrative, ce cadre d'emplois attire les femmes. Celles-ci représentent en effet **73,70 %** des présents, soit 4 450. Les hommes sont quant à eux représentés à hauteur de 26,30 %.

La répartition des candidats dans les différentes tranches d'âge est conforme à ce que l'on pouvait attendre dans chaque voie de concours.

Tranches d'âge	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Moins de 20 ans	0	0	0	0
21 à 30 ans	<b>1 098</b>	219	19	1 336
31 à 40 ans	452	<b>1 623</b>	197	2 272
41 à 50 ans	112	1 442	<b>230</b>	1 784
51 ans et plus	23	558	65	646
<b>Total</b>	<b>1 685</b>	<b>3 842</b>	<b>511</b>	<b>6 038</b>

Logiquement les candidats du concours externe appartiennent majoritairement à la tranche d'âge des 21 à 30 ans (65,16 %), alors que 42,24 % des candidats du concours interne sont âgés de 31 à 40 ans. Sur le troisième concours aussi les candidats sont plus âgés : 45,01 % ont entre 41 et 50 ans.

On trouve la plus forte proportion de candidats âgés de plus de 51 ans sur le concours interne, où ils représentent 14,52 % des présents.

Conformément au ressort géographique d'organisation des concours, la majorité (62,58 %) des candidats présents sont franciliens. 1 893 candidats (31,35 %) sont domiciliés en province et 6,06 % se sont déplacés depuis les départements ultramarins.

Le niveau d'études des candidats présents dans les trois voies de concours s'établit comme suit :

Niveau de diplôme	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (Master...)	841	49.91 %	826	21.50 %	183	35.81 %	1850	30.64 %
Niveau 2 (Licence)	828	49.14 %	1336	34.77 %	173	33.86 %	2303	38.14 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	0	0.00 %	831	21.63 %	98	19.18 %	944	15.63 %
Niveau 4 (BAC)	0	0.00 %	654	17.02 %	43	8.41 %	704	11.66 %
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	0	0.00 %	131	3.41 %	5	0.98 %	148	2.45 %
Niveau 6 (aucun diplôme)	0	0.00 %	9	0.23 %	0	0.00 %	9	0.15 %
Père de trois enfants	4	0.24 %	5	0.13 %	0	0.00 %	9	0.15 %
Mère de trois enfants	7	0.42 %	35	0.91 %	7	1.37 %	49	0.81 %
Equivalence de diplôme	5	0.30 %	15	0.39 %	2	0.39 %	22	0.36 %
Total	1685	100.00 %	3842	100.00 %	511	100.00 %	6038	100.00 %

**30,64 %** des candidats sont titulaires d'un diplôme de niveau 1, supérieur au niveau requis. Ils sont légèrement moins nombreux qu'en 2014, où les titulaires d'un diplôme de niveau I représentaient **33,36 %** des présents.

Les candidats des trois voies de concours déclarent à hauteur de **19,63 %** avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT, ils étaient **16,48 %** en 2014. **11,48 %** des inscrits n'ont pas suivi de préparation, et **58,53 %** déclarent s'être préparés seuls.

## II- Le niveau des candidats à l'écrit

### 1) Le troisième concours

Les candidats au troisième concours subissent une unique épreuve d'admissibilité, qui consiste en **la rédaction d'un rapport ou d'une note** selon la spécialité (durée : quatre heures ; coefficient 4).

**Spécialité administration générale** : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

**Spécialité gestion du secteur sanitaire et social** : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

**Spécialité analyste** : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale.

**Spécialité animation** : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale, d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

**Spécialité urbanisme et développement des territoires** : la rédaction, à partir des éléments d'un dossier soulevant un problème relatif au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles, afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées.

Spécialités	Inscrits	Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 10,00	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 15,00	% par rapport aux présents	Moyenne
Administration générale	610	421	17,00	0,00	31	7,36%	174	41,33 %	14	3,33 %	9,07
Gestion du secteur sanitaire et social	50	28	15,00	2,00	6	21,43%	6	21,43 %	2	7,14 %	7,91
Analyste	13	10	12,00	0,00	2	20%	3	30 %	0	0 %	7,05
Animation	47	40	16,50	3,50	6	15%	13	32,50 %	3	7,50 %	8,21
Urbanisme et développement des territoires	15	12	14,00	6,00	0	0%	5	41,67 %	0	0 %	9,08
<b>Total</b>	<b>735</b>	<b>511</b>	<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45</b>	<b>8,81%</b>	<b>201</b>	<b>39,33%</b>	<b>19</b>	<b>3,72 %</b>	

Toutes spécialités confondues, les notes s'échelonnent de 0,00 à 17,00. 45 candidats, soit 8,81% des présents obtiennent une note éliminatoire à l'unique épreuve écrite d'admissibilité, 201 candidats (39,33% des présents) obtiennent 10,00 ou plus. Dix neuf candidats (3,72% des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 15,00.

Les moyennes générales vont de 7,05/20, moyenne obtenue par les candidats de la spécialité analyste, à 9,08/20, moyenne obtenue par les candidats de la spécialité urbanisme et développement des territoires.

## 2) Le concours interne

Les candidats au concours interne subissent également une unique épreuve d'admissibilité, qui consiste en **la rédaction d'un rapport ou d'une note** selon la spécialité (durée : quatre heures ; coefficient 4).

Comme pour la session 2016, les sujets des concours interne et de troisième voie étaient identiques (par spécialité).

Spécialités	Inscrits	Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 10,00	% par rapport aux présents	Nombre de notes = ou > à 15,00	% par rapport aux présents	Moyenne
Administration générale	4941	3062	18,00	0,00	390	12,74%	1 012	33,05%	76	2,48%	8,30
Gestion du secteur sanitaire et social	509	293	15,50	0,00	47	16,04%	114	38,91%	3	1,02%	8,37
Analyste	50	29	14,50	0,00	5	17,24%	12	41,38%	0	0%	8,15
Animation	536	350	17,00	0,00	55	15,71%	90	25,71%	10	2,86%	8,00
Urbanisme et développement des territoires	181	108	16,25	1,00	8	7,41%	58	53,70%	7	6,48%	9,64
<b>Total</b>	<b>6 217</b>	<b>3 842</b>			<b>505</b>	<b>13,14%</b>	<b>1 286</b>	<b>33,47%</b>	<b>96</b>	<b>2,50%</b>	

Toutes spécialités confondues, les notes s'échelonnent de 0,00 à 18,00. 505 candidats, soit 13,14 % des présents obtiennent une note éliminatoire à l'unique épreuve écrite d'admissibilité. 1 286 candidats (33,47 % des présents) obtiennent 10,00 ou plus. Quatre vingt seize candidats (2,50 % des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 15,00.

Les moyennes générales par spécialité vont de 8,00 (animation) à 9,64 (urbanisme).

### 3) Le concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves d'admissibilité :

1°) **une composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales** dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation / formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures... (durée : quatre heures ; coefficient 3) ;

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leur ouverture au monde, leur aptitude au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.

Le sujet de l'épreuve de composition était identique pour tous les candidats du concours externe.

2°) **la rédaction d'une note** selon la spécialité (durée : quatre heures ; coefficient 4)

**Spécialité administration générale** : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

**Spécialité gestion du secteur sanitaire et social** : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale.

**Spécialité analyste** : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier portant sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale.

**Spécialité animation** : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale.

**Spécialité urbanisme et développement des territoires** : la rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale.

Spécialités	Inscrits	Epreuve de composition							Epreuve de note						
		Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nb notes éliminatoires (%présents)	Nb notes = ou > 10,00 (% présents)	Nombre de notes = ou > à 15,00 (%présents)	Moyenne	Présents	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes éliminatoires (%présents)	Nombre de notes = ou > à 10,00 (%présents)	Nombre de notes = ou > à 15,00 (%présents)	Moyenne
Administration générale	2798	1469	18,00	0,00	157 (10,69%)	545 (37,10%)	41 (2,79%)	<b>8,58</b>	1446	18,50	0,00	130 (8,99%)	567 (39,21%)	45 (3,11%)	<b>8,86</b>
Gestion du secteur sanitaire et social	140	68	18,00	0,00	21 (30,88%)	17 (25%)	2 (2,94%)	<b>7,28</b>	68	16,75	1,00	4 (5,88%)	34 (50%)	6 (8,82%)	<b>9,75</b>
Analyste	32	16	9,50	4,00	2 (12,50%)	0 (0%)	0 (0%)	<b>6,98</b>	16	14,00	5,50	13 (81,25%)	7 (43,75%)	0 (0%)	<b>9,00</b>
Animation	115	57	18,00	2,00	6 (10,53%)	24 (42,11%)	8 (14,03%)	<b>9,28</b>	56	17,00	1,00	9 (16,07%)	20 (35,71%)	4 (7,14%)	<b>8,42</b>
Urbanisme et aménagement du territoire	233	104	14,00	0,00	11 (10,58%)	32 (30,77%)	0 (0%)	<b>8,28</b>	103	14,00	0,00	9 (8,74%)	30 (29,13%)	0 (0%)	<b>8,15</b>
<b>Total</b>	<b>3318</b>	<b>1714</b>			<b>197 (11,49%)</b>	<b>618 (36,06%)</b>	<b>51 (2,98%)</b>		<b>1689</b>			<b>156 (9,24%)</b>	<b>658 (38,96%)</b>	<b>55 (3,26%)</b>	

Comme lors des sessions précédentes, les moyennes à l'épreuve de composition sont très faibles, notamment dans la spécialité analyste, où la moyenne s'élève à 6,98 / 20. 197 candidats (11,49 % des présents) sont éliminés par cette épreuve. Plus de 35% des candidats présents obtiennent à l'épreuve de composition une note supérieure ou égale à 10. Cinquante et un candidats seulement (2,98 % des présents) obtiennent une note égale ou supérieure à 15/20.

Comme lors des sessions précédentes, les moyennes à l'épreuve de note sont légèrement plus élevées, à l'exception de la spécialité urbanisme, mais restent inférieures à 10/20 dans toutes les spécialités.

### III- L'évaluation des sujets des épreuves écrites par les correcteurs

#### A) Le concours externe

Rappel des sujets du concours externe :

#### Composition :

«Des collectivités locales « trop dépensières » : une fatalité ? »

**Note :**

- **Spécialité administration générale :**  
« L'action internationale des collectivités territoriales »
- **Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :**  
« Impacts de la réforme de la domiciliation sur l'activité des CCAS »
- **Spécialité animation :**  
« La ville apprenante »
- **Spécialité analyste :**  
« La sécurité du système d'information et la protection des données au sein de la collectivité »
- **Spécialité urbanisme et développement des territoires :**  
« Les stratégies de résilience urbaine »

Les correcteurs de l'**épreuve de composition** ont pour la plupart jugé que le sujet était large et actuel, donnant aux candidats la possibilité de construire une réflexion. Son aspect un peu « polémique » a toutefois pu constituer un piège pour certains candidats.

Les correcteurs ont par ailleurs relevé chez les candidats un certain nombre d'atouts, mais aussi quelques points à améliorer :

<b>Forces</b>	<b>Points à améliorer</b>
Faculté à cerner les grands enjeux du sujet	Introductions souvent courtes et convenues
Méthodologie de la composition globalement maîtrisée	Problématisation insuffisante
Bonne maîtrise du contexte territorial actuel	Plans pas toujours pertinents
Des développements originaux parfois	Tendance à se perdre dans les développements
	Connaissances institutionnelles fragiles
	Manque d'esprit critique, d'exemples
	Orthographe et grammaire défailante

**Conseils aux candidats :**

- privilégier un plan matérialisé
- s'entraîner à rédiger une introduction
- s'informer régulièrement sur l'actualité territoriale
- éviter les généralités et les lieux communs
- renforcer les réflexions personnelles étayées
- travailler le style.
- Ne pas oublier de se relire.

Les correcteurs de l'épreuve de note considèrent qu'il s'agit d'une épreuve incontournable pour le recrutement de futurs cadres administratifs.

Spécialité	Sujet	Observations des correcteurs
Administration générale	<i>L'action internationale des collectivités territoriales</i>	<i>Sujet intéressant et inédit. Dossier dense avec documents complexes.</i>
Gestion du secteur sanitaire et social	<i>Les impacts de la réforme de la domiciliation de 2016 sur les activités des CCAS</i>	<i>Sujet accessible et documents variés.</i>
Urbanisme	<i>Les stratégies de résilience urbaine</i>	<i>Sujet intéressant et transversal adapté au cadre d'emplois</i>
Animation	<i>La ville apprenante</i>	<i>Sujet intéressant et innovant. Concept méconnu qui a pu déstabiliser certains candidats</i>
Analyste	<i>Sécurité du système d'information et protection des données dans une CT</i>	<i>Sujet d'actualité dans les collectivités</i>

Forces	Points à améliorer
Bonne maîtrise du temps	Exploitation incomplète du dossier
Commande comprise	Informations insuffisamment hiérarchisées
Plans généralement convenables	Développements descriptifs sans analyse
Aspects juridiques maîtrisés	Lacunes en expression écrite et en orthographe
Méthodologie de la note appréhendée	Trop de copier coller

#### Conseils aux candidats :

- Lire le cadrage,
- S'entraîner à construire un raisonnement autour d'une problématique,
- Se mettre à la place du destinataire qui n'est pas censé connaître les documents,
- Travailler les titres et les transitions
- Ne pas confondre énumération et argumentation
- S'entraîner à la lecture rapide

#### B) Le concours interne et le troisième concours

Rappel des sujets du concours interne :

- **Spécialité administration générale :**

Un rapport sur la mise en place d'une organisation harmonisée et moderne du temps de travail permettant de dégager des solutions opérationnelles appropriées pour la communauté d'agglomération Alpha.

- **Spécialité gestion du secteur sanitaire et social :**

Un rapport sur l'accompagnement au numérique permettant de dégager des solutions opérationnelles appropriées afin de favoriser l'autonomie des habitants dans leurs démarches.

- **Spécialité animation :**

Un rapport sur les politiques enfance-jeunesse intercommunales permettant de dégager des pistes d'élaboration et de mise en œuvre opérationnelle d'un projet éducatif et de jeunesse de territoire.

- **Spécialité analyste :**

Un rapport sur la mise en œuvre d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré, permettant de dégager des solutions opérationnelles dans le cadre du projet d'expérimentation.

- **Spécialité urbanisme et développement des territoires :**

Une note sur l'agriculture périurbaine permettant de dégager des propositions opérationnelles pour une meilleure intégration dans l'aménagement de l'agglomération.

Les correcteurs considèrent que cette épreuve est pertinente dans la mesure où elle permet de mettre en avant les qualités d'analyse et d'aide à la décision des candidats.

Spécialité	Sujet	Observations des correcteurs
Administration générale	<i>Rapport sur la mise en place d'une organisation harmonisée et moderne du temps de travail dans une communauté d'agglomération</i>	<i>Sujet transversal et d'actualité. Dossier intéressant bien que dense. Champ laissé à la réflexion et à l'apport des candidats sur les modalités de mise en œuvre.</i>
Gestion du secteur sanitaire et social	<i>Rapport sur l'accompagnement au numérique, permettant de dégager des solutions opérationnelles appropriées afin de favoriser l'autonomie des habitants dans leurs démarches</i>	<i>Sujet intéressant, très accessible pour un concours de catégorie A</i>
Urbanisme	<i>Note sur l'agriculture périurbaine permettant de dégager des solutions opérationnelles pour son intégration dans l'aménagement d'une l'agglomération</i>	<i>Sujet complexe d'accès mais s'appuyant sur un dossier précis sur lequel les candidats pouvaient s'appuyer</i>
Animation	<i>Rapport sur les politiques enfance-jeunesse intercommunales, avec pistes de mise en œuvre d'un projet éducatif et de jeunesse de territoire</i>	<i>Sujet d'actualité, qui permettait le positionnement opérationnel attendu d'un attaché territorial</i>
Analyste	<i>rapport sur la mise en œuvre d'un espace numérique de travail (ENT) dans les écoles du premier degré</i>	<i>Thématique originale et dossier complet</i>

<b>Forces</b>	<b>Points à améliorer</b>
Maîtrise de la forme du rapport	Méthodologie de projet stéréotypée et inadaptée au contexte
Compréhension des sujets et identification des enjeux	Faible adaptation des propositions au contexte de la commande
Capacités de synthèse	Solutions souvent générales, peu opérationnelles ou irréalistes
Construction de plans annoncés et structurés	Manque d'apports extérieurs au dossier et d'équilibre entre les parties
Démarche projet présente	Style et orthographe insuffisants

Conseils aux candidats :

- S'informer sur les attendus de l'épreuve
- Lire les annales et les rapports des jurys
- Bien lire la commande et ses spécificités
- Travailler la méthodologie de conduite d'un projet
- Mettre en avant ses connaissances des collectivités territoriales
- Faire preuve d'originalité dans les propositions
- Garder en tête que le rapport doit être rédigé dans un but d'aide à la décision

#### **IV- La fixation des seuils d'admissibilité**

Préalablement à la fixation des seuils, le jury a examiné les cas de rupture d'anonymat.

##### **Concours externe :**

Le jury a décidé d'annuler la copie de composition d'un candidat qui avait fait figurer un commentaire à l'attention des correcteurs dans le corps de sa copie.

##### **Concours interne :**

Le jury a décidé d'annuler la copie de rapport de deux candidats. L'un avait fait figurer ses nom et prénom en fin de devoir, l'autre avait interpellé les correcteurs. Un simple avertissement sera adressé à un candidat qui a tracé un graphique dans le corps de sa copie.

##### **Troisième concours :**

Le jury a décidé d'annuler la copie de note d'un candidat qui a indiqué ses nom et prénom dans le timbre de son devoir.

Le jury a ensuite fixé comme suit les seuils d'admissibilité :

##### **Concours externe :**

- Administration générale : 513 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 23 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Analyste : 3 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Animation : 16 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Urbanisme et développement des territoires : 29 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20

**Concours interne :**

- Administration générale : 726 admissibles avec une barre d'admissibilité de 11.00 sur 20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 39 admissibles avec une barre d'admissibilité de 12.50 sur 20
- Analyste : 12 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Animation : 35 admissibles avec une barre d'admissibilité de 13.00 sur 20
- Urbanisme et développement des territoires : 34 admissibles avec une barre d'admissibilité de 12.00 sur 20

**3ième voie concours :**

- Administration générale : 123 admissibles avec une barre d'admissibilité de 11.00 sur 20
- Gestion du secteur sanitaire et social : 6 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Analyste : 3 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20
- Animation : 10 admissibles avec une barre d'admissibilité de 11.00 sur 20
- Urbanisme et développement des territoires : 5 admissibles avec une barre d'admissibilité de 10.00 sur 20

Il est à noter que les seuils d'admissibilités, trop souvent interprétés en valeur absolue et comparés entre les trois voies et entre les différents millésimes, procèdent aussi d'une appréciation des conditions d'admission des admissibles rapportées au nombre de postes ouverts de façon à maintenir des ratios raisonnables, ainsi que de résultats mathématiques mécaniques et de sauts dans le cahier de note. La sélectivité d'un concours s'appréciera donc d'avantage en rapportant le nombre de lauréats finaux au nombre de présents aux écrits.

## V- Le profil des candidats admissibles

### Répartition des candidats admissibles dans les différentes tranches d'âge

Tranches d'âge	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Moins de 20 ans	0	0	0	0
21 à 30 ans	408	56	3	467
31 à 40 ans	152	421	61	634
41 à 50 ans	21	308	61	390
51 ans et plus	3	61	22	86
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>846</b>	<b>147</b>	<b>1577</b>

### Origine géographique des candidats admissibles

Provenance	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	Total
Paris	106	38	13	157
Petite Couronne	142	169	34	345
Grande Couronne	80	175	21	276
Seine et Marne	33	70	7	110
Dom Tom	23	34	16	73
Province	200	360	56	616
	<b>584</b>	<b>846</b>	<b>147</b>	<b>1577</b>

Les franciliens, qui représentaient 62,58 % des présents sont représentés à hauteur de 56,31 % parmi les admissibles.

39,06 % des admissibles sont originaires de province, ils représentaient 31,35 % des inscrits. On constate donc que les provinciaux réussissent mieux que les franciliens. Les candidats des départements ultra marins sont représentés à hauteur de 4,63% parmi les admissibles, alors qu'ils représentaient 6,06 % des présents.

### Niveau d'études des candidats admissibles

Le niveau d'études des candidats admissibles dans les trois voies de concours s'établit comme suit :

Diplômes	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (Master...)	323	55.31 %	236	27.90 %	60	40.82 %	619	39.25 %
Niveau 2 (Licence)	258	44.18 %	323	38.18 %	51	34.69 %	624	39.57 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	0	0.00%	163	19.27 %	23	15.65 %	191	12.11 %
Niveau 4 (BAC)	0	0.00 %	102	12.06 %	8	5.44 %	111	7.04 %
Niveau 5 (BEP, CAP, Brevet)	0	0.00 %	14	1.65 %	3	2.04 %	19	1.20 %
Niveau 6 (aucun diplôme)	0	0.00 %	2	0.24 %	0	0.00 %	2	0.13 %
Père de trois enfants	1	0.17 %	0	0.00 %	0	0.00 %	1	0.06 %
Mère de trois enfants	1	0.17 %	4	0.47 %	2	1.36 %	7	0.44 %
Equivalence de diplôme	1	0.17 %	2	0.24 %	0	0.00 %	3	0.19 %
Total	584	100.00 %	846	100.00 %	147	100.00 %	1577	100.00 %

30,64 % des candidats présents étaient titulaires d'un diplôme de niveau 1, ils sont représentés 39,25 % parmi les admissibles.

Les candidats titulaires d'une licence représentaient 38,14 % des présents, leur pourcentage s'élève à 39,57% chez les admissibles.

Les candidats admissibles des trois voies de concours déclarent à hauteur de **30,63 %** avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT, contre 33,13% en 2016. Ils n'étaient que 19,63 % parmi les présents, ce qui montre que les candidats préparés par le CNFPT sont mieux armés que les autres face aux épreuves écrites du concours.

Seuls 7,61 % des admissibles ne déclarent aucun travail particulier de préparation (ils représentaient 11,48 % des présents). 50,60 % des admissibles déclarent s'être préparés seuls (58,53 % des présents).

## VI- Le niveau des candidats à l'oral

### Le niveau des candidats du concours externe

Spécialités	Admissibles	Epreuve d'entretien (coeff.4)						Epreuve obligatoire de Langue					
		Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyenne de l'épreuve Coef. 3	Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyenne de l'épreuve Coef. 1
Administration générale	513	494	19,00	2,00	299	14	11,12	494	20,00	2,50	341	3	12,05
Gestion du secteur sanitaire et social	23	23	18,00	4,50	15	1	11,35	23	18,00	5,00	14	0	10,91
Analyste	3	3	13,00	4,50	1	2	7,33	3	16,00	7,50	2	0	11,17
Animation	16	16	18,50	3,00	8	4	9,28	16	20,00	5,00	9	0	11,41
Urbanisme et développement des territoires	29	29	18,00	4,00	14	1	9,67	29	19,00	5,00	17	0	11,77
<b>TOTAL</b>	<b>584</b>	<b>565</b>	<b>19,00</b>	<b>2,00</b>	<b>337</b>	<b>22</b>	<b>10,99</b>	<b>565</b>	<b>20,00</b>	<b>2,50</b>	<b>383</b>	<b>3</b>	<b>11,97</b>

## Le niveau des candidats du concours interne

Spécialités	Admissibles	Epreuve d'entretien (coef. 5)						Epreuve facultative de langues (coef. 1)				
		Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyennes	Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes > à 10	Moyennes
Administration générale	726	710	20,00	2,25	415	36	10,59	222	20,00	0,00	155	11,88
Gestion du secteur sanitaire et social	39	38	19,00	7,50	29	0	12,41	10	17,50	5,00	5	9,85
Analyste	12	11	17,50	7,00	8	0	11,86	4	16,00	11,00	4	13,25
Animation	35	34	19,00	7,50	21	0	10,18	11	17,00	2,50	5	10,18
Urbanisme et développement des territoires	34	33	19,00	5,00	19	0	11,44	13	19,00	5,75	7	10,94
<b>TOTAL</b>	<b>846</b>	<b>826</b>	<b>20,00</b>	<b>2,25</b>	<b>492</b>	<b>36</b>	<b>10,79</b>	<b>260</b>	<b>20,00</b>	<b>0,00</b>	<b>176</b>	<b>11,70</b>

### Le niveau des candidats du concours troisième concours

Spécialités	Admissibles	Epreuve d'entretien (coef. 5)						Epreuve facultative de langue (coef. 1)				
		Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes = ou > à 10	Notes < 5	Moyennes	Présents	Note la plus haute	Note la plus basse	Notes > à 10	Moyennes
Administration générale	123	121	19,50	4,50	80	1	11,63	63	19,50	2,50	37	11,71
Gestion du secteur sanitaire et social	6	6	15,00	4,00	4	1	10,33	2	16,00	12,00	2	14,00
Analyste	3	3	13,00	9,50	2	0	11,33	4	16,00	11,00	4	13,25
Animation	10	9	18,50	8,00	6	0	12,94	3	15,50	7,50	2	12,33
Urbanisme et développement des territoires	5	5	19,00	7,00	2	0	8,60	5	19,00	7,00	2	11,20
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>	<b>144</b>	<b>19,50</b>	<b>4,00</b>	<b>94</b>	<b>2</b>	<b>11,48</b>	<b>75</b>	<b>19,50</b>	<b>2,50</b>	<b>47</b>	<b>11,75</b>

### Remarques du jury sur l'épreuve d'entretien

Le format des épreuves d'entretien est jugé adapté dans l'ensemble. Pour le concours interne et le 3<sup>ième</sup> concours, la durée réglementaire de présentation du candidat (10 minutes) a pu être jugée un peu longue par certains examinateurs qui proposent 5 minutes de présentation puis 5 minutes d'échanges avec le jury sur le projet professionnel du candidat. Le jury note, malgré le cadrage réglementaire, une certaine proximité de fait dans l'épreuve d'entretien du 3<sup>ième</sup> concours et dans celle du concours interne, les profils des candidats étant souvent proches. Par ailleurs, le document écrit proposé par les candidats de 3<sup>ième</sup> voie n'est pas toujours exploité.

Les membres du jury sont unanimes sur la grande hétérogénéité des candidats. Comme lors de la session précédente, beaucoup de candidats sont mal préparés. Leur connaissance de l'environnement territorial est quelquefois lacunaire, et leur motivation parfois difficile à percevoir. Ils méconnaissent également les étapes de la conduite de projet, et la culture managériale leur fait souvent défaut. Ils manquent de recul sur les mises en situation et les connaissances générales, beaucoup éprouvent des difficultés à argumenter. Les candidats du concours interne sont souvent trop centrés sur leur pratique.

<b>Les points forts des candidats</b>	<b>Les points à améliorer</b>
Exposés introductifs structurés et bien menés	Posture managériale parfois peu adaptée
Expériences riches souvent bien valorisées	D'inquiétantes lacunes sur la culture territoriale et sur les connaissances liées à la spécialité ont été constatées chez nombre de candidats
Timing de l'exposé bien maîtrisé	Prise de hauteur trop rare sur les enjeux, notamment chez les candidats du concours interne
Bonne analyse et bon positionnement professionnel	Réponses peu développées qui obligent le jury à relancer
Solides connaissances de l'environnement territorial (pour les meilleurs)	Cadre et références juridiques mal maîtrisées
	Manque de curiosité
	Manque de réflexion personnelle
	Vocabulaire parfois inadapté
	Gestion du stress

Le jury invite les candidats à réellement prendre conscience des attentes du cadre d'emploi, en s'ouvrant notamment aux domaines de compétences éloignés de leur pratique quotidienne et en faisant preuve d'esprit critique sur les sujets d'actualité.

Les candidats doivent être attentifs à développer leurs réponses en illustrant leurs propos, en étant plus concrets et en travaillant la qualité de leur expression orale.

Ils ne doivent pas omettre de situer les questions dans leur contexte légal et réglementaire avant d'y apporter réponse.

Enfin, les candidats doivent parfaitement connaître la méthodologie de projet.

## **VII- La fixation des seuils d'admission**

Il convient de préciser que compte tenu d'une homogénéité suffisante des notes attribuées aux épreuves orales par les différents jurys d'entretien, il n'a pas été procédé à une péréquation des notes.

En application des dispositions de l'article 4 du décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe et interne dans la limite de 25 %. Les concours étant ouverts par spécialité, les transferts de postes s'effectuent au sein d'une même spécialité.

En outre, « lorsque l'application des règles visant à modifier la répartition des postes conduit à calculer un nombre de postes qui n'est pas un entier, ce nombre est arrondi à l'entier supérieur (article 19 du décret n° 2013-593).

Les possibilités de transferts sont donc les suivantes :

Spécialités	Postes ouverts			Total des postes ouverts par spécialité	Total des postes transférables par spécialité
	Concours externe	Concours interne	Troisième concours		
Administration générale	410	210	80	700	175
Gestion du secteur sanitaire et social	16	9	5	30	8
Analyste	5	3	2	10	3
Animation	16	9	5	30	8
Urbanisme et développement des territoires	16	9	5	30	8
<b>Total</b>	<b>463</b>	<b>240</b>	<b>97</b>	<b>800</b>	<b>-</b>

Le jury, compte tenu des résultats des candidats, décide donc de modifier le nombre de places ouvertes aux concours externe et interne.

Dans la spécialité administration générale, le jury décide de transférer 2 postes du troisième concours vers le concours interne et 105 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 78 postes au concours de troisième voie, 305 postes au concours externe et 317 postes au concours interne.

Dans la spécialité gestion du secteur sanitaire et social, le jury décide de transférer 1 poste du troisième concours vers le concours interne et 7 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 4 postes au concours de troisième voie, 9 postes au concours externe et 17 postes au concours interne.

Dans la spécialité analyste, le jury décide de transférer 3 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 2 postes au concours de troisième voie, 2 postes au concours externe et 6 postes au concours interne.

Dans la spécialité animation, le jury décide de transférer 8 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 5 postes au concours de troisième voie, 8 postes au concours externe et 17 postes au concours interne.

Dans la spécialité urbanisme et développement des territoires, le jury décide de transférer 3 postes du troisième concours vers le concours interne et 5 postes du concours externe vers le concours interne. Le nombre de postes à pourvoir dans cette spécialité s'établit donc comme suit : 2 postes au concours de troisième voie, 11 postes au concours externe et 17 postes au concours interne.

Sur cette base, le jury a ensuite fixé comme suit les seuils d'admission

Spécialité Administration générale :

Troisième concours : 78 admis avec une barre d'admission de 11.19 sur 20

Concours externe : 305 admis avec une barre d'admission de 11.00 sur 20

Concours interne : 317 admis avec une barre d'admission de 11.67 sur 20

Spécialité Gestion du secteur sanitaire et social :

Troisième concours : 4 admis avec une barre d'admission de 11.72 sur 20

Concours externe : 9 admis avec une barre d'admission de 12.08 sur 20

Concours interne : 17 admis avec une barre d'admission de 13.50 sur 20

Spécialité analyste :

Troisième concours : 2 admis avec une barre d'admission de 11.06 sur 20

Concours externe : 1 admis avec une barre d'admission de 11.04 sur 20

Concours interne : 6 admis avec une barre d'admission de 10.83 sur 20

Spécialité animation :

Troisième concours : 5 admis avec une barre d'admission de 12.61 sur 20

Concours externe : 8 admis avec une barre d'admission de 11.42 sur 20

Concours interne : 17 admis avec une barre d'admission de 12.72 sur 20

Spécialité Urbanisme et développement des territoires :

Troisième concours : 2 admis avec une barre d'admission de 11.61 sur 20

Concours externe : 11 admis avec une barre d'admission de 11.25 sur 20

Concours interne : 17 admis avec une barre d'admission de 13.11 sur 20

## VIII- Le profil des candidats admis

Répartition par âge et sexe.

Tranches d'âges	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
moins de 20	0	0	0	0	0	0	0	0
21 - 30	72	174	8	27	1	1	81	202
31 - 40	24	56	45	172	10	29	79	257
41 - 50	2	6	21	83	7	34	30	123
51 et plus	0	0	1	17	1	8	2	25
Total	98	236	75	299	19	72	192	607

### Origine géographique des lauréats

Origines géographiques (domicile)	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Paris	61	18.26 %	16	4.28 %	7	7.69 %	84	10.51 %
Petite couronne	79	23.65 %	68	18.18 %	28	30.77 %	175	21.90 %
Grande couronne	38	11.38 %	71	18.98 %	10	10.99 %	119	14.89 %
Seine et Marne	17	5.09 %	34	9.09 %	5	5.49 %	56	7.01 %
DOM-TOM	11	3.29 %	10	2.67 %	6	6.59 %	27	3.38 %
Province	128	38.32 %	175	46.79 %	35	38.46 %	338	42.30 %
Total	334	100.00 %	374	100.00 %	91	100.00 %	799	100.00 %

Les candidats originaires des régions réussissent mieux. Ils sont en effet représentés à hauteur de 45,68 % parmi les lauréats alors qu'ils n'étaient que 37,41 % parmi les présents (+ 8 points).

### Niveaux de diplômes des lauréats

Niveaux de diplômes	Concours externe		Concours interne		Troisième concours		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Niveau 1 (Master..)	191	57.19 %	128	34.22 %	42	46.15 %	361	45.18 %
Niveau 2 (Licence)	143	42.81 %	146	39.04 %	28	30.77 %	317	39.67 %
Niveau 3 (BTS/DUT/DEUG)	0	0.00 %	64	17.11 %	14	15.38 %	78	9.76 %
Niveau 4 (BAC)	0	0.00 %	29	7.75 %	4	4.40 %	33	4.13 %
Niveau 5 (BEP,CAP,Brevet)	0	0.00 %	6	1.60 %	2	2.20 %	8	1.00 %
Mère de trois enfants	0	0.00 %	1	0.27 %	0	0.00 %	1	0.13 %
Equivalence de diplôme	0	0.00 %	0	0.00 %	1	1.10 %	1	0.13 %
Total	334	100.00 %	374	100.00 %	91	100.00 %	799	100.00 %

Les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 1 réussissent mieux puisqu'ils représentent 45,18 % des lauréats alors qu'ils ne constituaient que 30,64 % des présents aux épreuves écrites et 39,25 % des admissibles. Si les candidats titulaires d'une licence représentaient 38,14 % des présents et 39,57 % des admissibles, leur pourcentage s'élève à 38,92% chez les lauréats, restant très proche de leur représentativité initiale.

Les candidats lauréats des trois voies de concours déclarent à hauteur de 31,54 % avoir suivi une formation de préparation dispensée par le CNFPT. Ils n'étaient que 19,63 % parmi les présents, ce qui montre que les candidats préparés par le CNFPT sont mieux armés que les autres face aux épreuves du concours.

7,51 % des lauréats ne déclarent aucun travail de préparation (ils représentaient 11,48 % des présents et 7,60 % des admissibles). 48,81 % des lauréats déclarent s'être préparés seuls (58,53 % des présents et 50,60 % des admissibles).

Le jury note, pour le regretter, la porosité très forte entre les 3 voies : de nombreux candidats externes sont de jeunes actifs ayant déjà effectué quelques années d'agent contractuel en collectivité, à l'instar des plus jeunes candidats internes, présentant le même profil, et de certains candidats de 3<sup>ème</sup> voie qui utilisent parfois cette voie sans présenter un profil particulièrement atypique ou une expérience différente de celle d'un cadre contractuel en collectivités locales. Cette proximité peut être déconcertante pour les jurys d'entretien, contraints de respecter les règles propres aux épreuves de chaque concours alors qu'ils ont affaire aux mêmes populations. Les candidats en externe par exemple, utilisent, sans malignité d'ailleurs, leur expérience pour répondre aux questions du jury qui peine à utiliser le barème prévu pour des candidats titulaires de seules connaissances universitaires, tandis que le candidat de 3<sup>ème</sup> voie se trouve potentiellement avantagé par rapport à un interne, car il a pu, au-delà des 25 minutes d'entretien, remettre au jury un livrable apportant sur lui plus d'informations qu'un candidat interne inscrit pourtant dans une trajectoire professionnelle proche de la sienne.

### **Conseils aux futurs candidats**

Le nombre important de candidats inscrits atteste l'intérêt pour ce concours, tout en augmentant sa sélectivité.

Le fait que les concours interne et de troisième voie ne comportent pas à proprement parler d'épreuves de connaissances ne doit pas conduire les candidats à se dispenser d'une préparation personnelle réelle, laquelle ne peut s'improviser quelques semaines avant les épreuves. Sont effectivement reçus les plus motivés et préparés, le niveau de sélection sur ces deux voies de concours étant particulièrement élevé. On notera d'ailleurs la réussite globale des candidats ayant bénéficié d'une préparation assurée par le CNFPT.

Toutes les épreuves doivent être préparées sérieusement, y compris celle de langue étrangère facultative. En outre, un emploi d'encadrement dans la fonction publique territoriale oblige à faire preuve au quotidien d'une réelle curiosité intellectuelle et d'un esprit d'ouverture, notamment en raison des profondes évolutions auxquelles sont actuellement confrontés les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Les candidats doivent donc démontrer leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A en assumant les missions et les responsabilités correspondantes, ils doivent faire preuve de réelles capacités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de proposition. Le jury conseille en outre aux candidats de travailler la méthodologie de conduite de projet et les fondamentaux de la gestion administrative et de se tenir informés de l'actualité.

Les candidats doivent se préparer à l'oral d'admission avant même de connaître les résultats de l'admissibilité, ils doivent être particulièrement attentifs à l'orthographe et à la syntaxe dont la maîtrise est attendue, s'agissant de cadres. En effet, les copies comportant trop de fautes sont sanctionnées.

Pour conclure, la session 2018 de ce concours organisé pour la troisième fois par le CIG de la petite couronne, s'est révélée un peu moins sélective que les deux précédentes sessions, puisqu'un peu plus de 13% des candidats présents aux épreuves écrites deviennent lauréats.

La préparation et l'organisation des épreuves, tant écrites qu'orales, se sont déroulées dans d'excellentes conditions sans qu'aucun incident n'ait été à déplorer. Il en fut de même pour les réunions du jury qui se sont tenues dans une excellente ambiance avec des débats sereins et des décisions largement consensuelles. Tout cela est à mettre à l'actif de l'équipe de la direction des concours du CIG de la petite couronne qui a fait preuve une fois de plus d'un grand sens de l'organisation, d'une grande rigueur, et d'un remarquable professionnalisme. L'ensemble des membres du jury n'ont pu que le constater. Qu'elle en soit chaleureusement remerciée.

Fait à Pantin, le 14 juin 2019

La Présidente du jury,



Marie BORGEO  
Administratrice territoriale, Institut national  
de recherches archéologiques préventives